



Commune d'**Ecotay l'Olme**

République Française
Département : LOIRE - Arrondissement : Montbrison

ECOTAY L'OLME - COMMUNE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU DIMANCHE 22 MARS 2026

Le vingt-deux mars deux mille vingt-six à 10 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 17 mars 2026, s'est réuni sous la présidence de JAY Daniel, doyen d'âge, en SALLE DU CONSEIL - MAIRIE.

Secrétaire de la séance : GOURBEYRE Auriane

Etaient présents : GANDREY Carine, GOURBEYRE Auriane, JAY Daniel, DEMEURE Aurélie, JAY Yannick, PEYRESSATRE Régis, DUCHEZ Jacques, DUCLOS David, GRIOT Stéphanie, LAVEILLE Nicolas, MANCINI Damien, BADEL Sylvie, LOMBARDIE Marion, DEVILLE Mélodie

Absents avec pouvoirs : LUQUET Sophie représentée par GOURBEYRE Auriane

Absents et excusés :

Approbation du procès-verbal de la séance du 5 mars 2026, à l'unanimité.

Daniel JAY ouvre la séance avec un propos liminaire à 10h30.

Délibérations du Conseil

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN VUE DE L'ELECTION DU MAIRE (N° DE_007_2026)

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Daniel JAY procède à l'appel des conseillers élus dans l'ordre, tous présents à l'exception de Sophie LUQUET.

Il demande aux conseillers souhaitant se porter candidat maire de se signaler. Carine GANDREY fait acte de candidature.

Après que l'ensemble des conseillers présents a déposé leur bulletin de vote, Mélodie DEVILLE, plus jeune conseillère, procède au dépouillement.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 14

Ont obtenu :

– Mme Carine GANDREY : 14 (quatorze) voix

Après avoir voté, le conseil municipal :

• **PROCLAME Madame Carine GANDREY maire de la commune**

Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 1

Délibération : adoptée

Madame Carine GANDREY prononce un discours de remerciements, puis la séance se poursuit sous sa présidence.

DELIBERATION PROCEDANT A LA CREATION DES POSTES D'ADJOINTS (N° DE_008_2026)

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Mme Carine GANDREY, maire.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-2-1 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que le conseil municipal est réputé complet, l'effectif à prendre en compte correspond au nombre de membres que compte le conseil municipal à l'issue de la dernière élection ;

Considérant que le conseil municipal compte 15 membres.

Après en avoir délibéré le conseil municipal,

- DECIDE la création de 4 postes d'adjoints.

Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

Délibération : adoptée

DELIBERATION PROCEDANT A L'ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE (N° DE_009_2026)

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

La liste proposée est la suivante :

1-Auriane GOURBEYRE

2-Daniel JAY

3-Aurélie DEMEURE

4-Yannick JAY

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 14

Ont obtenu :

– Liste unique : 14 (quatorze) voix

Après avoir voté, le conseil municipal :

• **PROCLAME** la liste des adjoints élue ; Auriane GOURBEYRE, Daniel JAY, Aurélie DEMEURE, Yannick JAY

Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 1

Délibération : adoptée

DELIBERATION DETERMINANT LE TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL (N° DE_010_2026)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que tous les conseillers municipaux sont désormais élus au scrutin de liste paritaire ;

Considérant que l'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux ([art. L 2121-1](#) du code général des collectivités territoriales - CGCT). Sous réserve du dernier alinéa des articles L 2122-7-1 et L 2122-7-2 et du second alinéa de l'article L 2113-8-2 du CGCT, les adjoints prennent rang selon l'ordre de leur élection et, entre adjoints élus sur la même liste, selon l'ordre de présentation sur la liste ;

Considérant que en ce qui concerne les conseillers municipaux, l'ordre du tableau est déterminé, même quand il y a des sections électorales (art. L 2121-1 du CGCT), à égalité de voix, par priorité d'âge ;

Considérant que en cours de mandat, les élus intégrant le conseil municipal (suivants de liste, candidats supplémentaires et élus issus d'élections partielles) prennent rang en toute fin du tableau de l'ensemble des conseillers municipaux ;

Considérant que le tableau prévu à l'article L 2121-1 du CGCT est transmis au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints ;

Considérant que le tableau des conseillers municipaux indique les noms, prénoms et âges des conseillers, la date et le lieu de leur élection ;

Considérant l'effectif légal du conseil municipal de 15 membres,

Il est proposé d'arrêter le tableau du conseil municipal de la manière suivante :

| | Fonction | Nom | Prénom | Date de naissance | Date de l'élection |
|----|---------------------------|-------------|-----------|-------------------|--------------------|
| 1 | Maire | GANDREY | Carine | 24/06/1980 | 22/03/2026 |
| 2 | 1 ^{ère} Adjointe | GOURBEYRE | Auriane | 03/09/1992 | 22/03/2026 |
| 3 | 2 ^{ème} Adjoint | JAY | Daniel | 15/11/1969 | 22/03/2026 |
| 4 | 3 ^{ème} Adjointe | DEMEURE | Aurélié | 14/02/1976 | 22/03/2026 |
| 5 | 4 ^{ème} Adjoint | JAY | Yannick | 29/06/1985 | 22/03/2026 |
| 6 | Conseiller municipal | PEYRESSATRE | Régis | 26/02/1970 | 15/03/2026 |
| 7 | Conseiller municipal | DUCHEZ | Jacques | 29/03/1970 | 15/03/2026 |
| 8 | Conseiller municipal | DUCLOS | David | 24/01/1971 | 15/03/2026 |
| 9 | Conseillère municipale | LUQUET | Sophie | 06/12/1972 | 15/03/2026 |
| 10 | Conseillère municipale | GRIOT | Stéphanie | 05/09/1974 | 15/03/2026 |
| 11 | Conseiller municipal | LAVEILLE | Nicolas | 21/02/1975 | 15/03/2026 |
| 12 | Conseiller municipal | MANICINI | Damien | 04/10/1981 | 15/03/2026 |
| 13 | Conseillère municipale | BADEL | Sylvie | 25/07/1983 | 15/03/2026 |
| 14 | Conseillère municipale | LOMBARDIE | Marion | 21/11/1983 | 15/03/2026 |
| 15 | Conseillère municipale | DEVILLE | Mérodie | 12/08/2001 | 15/03/2026 |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le tableau du conseil municipal ainsi que décrit dans cette délibération.

Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0
Délibération : adoptée

Questions diverses

- Lecture de la charte de l'élu local par Mérodie DEVILLE
- Le PV des élections du Maire et des Adjointes seront transmis par le secrétaire de séance, à l'issue de la séance à pref-municipale-montbrison@loire.gouv.fr
- Le PV du Tableau du CM sera transmis à l'issue de la séance par le secrétaire de séance à pref-municipale-montbrison@loire.gouv.fr

Programmation des prochaines réunions et commissions :

- Mercredi 1^{er} avril : Réunion plénière à 19h
- Mercredi 8 avril : Commission communication
- Jeudi 22 avril : Conseil Municipal à 20h00
- 6 mai : Réunion plénière à 19h

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole,
Madame le Maire lève la séance à 11h11.

JAY Daniel,
Doyen d'âge



GANDREY Carine,
Maire



GOURBEYRE Auriane,
Secrétaire de séance





Commune d'**Ecotay l'Olme**

République Française
Conseil Municipal d'Ecotay l'Olme
Mairie - 42600 Ecotay l'Olme (Loire)
tél 04.77.58.59.69 - accueil@ecotaylolme.fr

Nombre de membres

en exercice : 15

Présents : 14

Votants: 15

Convocation le :

17/03/2026

Séance du dimanche 22 mars 2026

Le vingt-deux mars deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de GANDREY Carine, Maire.

Sont présents : GANDREY Carine, GOURBEYRE Auriane, JAY Daniel, DEMEURE Aurélie, JAY Yannick, PEYRESSATRE Régis, DUCHEZ Jacques, DUCLOS David, GRIOT Stéphanie, LAVEILLE Nicolas, MANCINI Damien, BADEL Sylvie, LOMBARDIE Marion, DEVILLE Mélodie

Représentés : LUQUET Sophie représentée par GOURBEYRE Auriane

Absents et Excuses :

Secrétaire de séance : GOURBEYRE Auriane

**Objet de la
délibération :**

**DELIBERATION
PROCEDANT A LA
CREATION DES POSTES
D'ADJOINTS
DE_008_2026**

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Mme Carine GANDREY, maire.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-2-1 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que le conseil municipal est réputé complet, l'effectif à prendre en compte correspond au nombre de membres que compte le conseil municipal à l'issue de la dernière élection ;

Considérant que le conseil municipal compte 15 membres.

Résultats du vote :

Pour : 15

Contre : 0

Absention : 0

**Après en avoir délibéré le conseil municipal,
- DECIDE la création de 4 postes d'adjoints.**

Délibération adoptée

Fait et délibéré

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, GANDREY Carine



Commune d'Ecotay l'Olme

République Française
Conseil Municipal d'Ecotay l'Olme
Mairie - 42600 Ecotay l'Olme (Loire)
tél 04.77.58.59.69 - accueil@ecotaylolme.fr

Nombre de membres

en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

Convocation le :

17/03/2026

Séance du dimanche 22 mars 2026

Le vingt-deux mars deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de GANDREY Carine, Maire.

Sont présents : GANDREY Carine, GOURBEYRE Auriane, JAY Daniel, DEMEURE Aurélie, JAY Yannick, PEYRESSATRE Régis, DUCHEZ Jacques, DUCLOS David, GRIOT Stéphanie, LAVEILLE Nicolas, MANCINI Damien, BADEL Sylvie, LOMBARDIE Marion, DEVILLE Mélodie

Représentés : LUQUET Sophie représentée par GOURBEYRE Auriane

Absents et Excuses :

Secrétaire de séance : GOURBEYRE Auriane

**Objet de la
délibération :**

**DELIBERATION
PROCEDANT A
L'ELECTION DES
ADJOINTS AU MAIRE
DE_009_2026**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Résultats du vote :

Pour : 14

Contre : 0

Absention : 1

La liste proposée est la suivante :

1-Auriane GOURBEYRE

2-Daniel JAY

3-Aurélie DEMEURE

4-Yannick JAY

Délibération adoptée

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 14

Ont obtenu :

– Liste unique : 14 (quatorze) voix

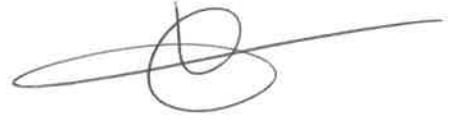
Après avoir voté, le conseil municipal :

• **PROCLAME** la liste des adjoints élue ; Auriane GOURBEYRE, Daniel JAY, Aurélie

DEMEURE, Yannick JAY

Fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, GANDREY Carine

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line extending to the right.



Commune d'**Ecotay l'Olme**

République Française
Conseil Municipal d'Ecotay l'Olme
Mairie - 42600 Ecotay l'Olme (Loire)
tél 04.77.58.59.69 - accueil@ecotaylolme.fr

Nombre de membres

en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Convocation le :

17/03/2026

Séance du dimanche 22 mars 2026

Le vingt-deux mars deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de GANDREY Carine, Maire.

Sont présents : GANDREY Carine, GOURBEYRE Auriane, JAY Daniel, DEMEURE Aurélie, JAY Yannick, PEYRESSATRE Régis, DUCHEZ Jacques, DUCLOS David, GRIOT Stéphanie, LAVEILLE Nicolas, MANCINI Damien, BADEL Sylvie, LOMBARDIE Marion, DEVILLE Mélodie

Représentés : LUQUET Sophie représentée par GOURBEYRE Auriane

Absents et Excuses :

Secrétaire de séance : GOURBEYRE Auriane

**Objet de la
délibération** :

**DELIBERATION
DETERMINANT LE
TABLEAU DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE_010_2026**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que tous les conseillers municipaux sont désormais élus au scrutin de liste paritaire ;

Considérant que l'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux (art. L 2121-1 du code général des collectivités territoriales - CGCT). Sous réserve du dernier alinéa des articles L 2122-7-1 et L 2122-7-2 et du second alinéa de l'article L 2113-8-2 du CGCT, les adjoints prennent rang selon l'ordre de leur élection et, entre adjoints élus sur la même liste, selon l'ordre de présentation sur la liste ;

Considérant que en ce qui concerne les conseillers municipaux, l'ordre du tableau est déterminé, même quand il y a des sections électorales (art. L 2121-1 du CGCT), à égalité de voix, par priorité d'âge ;

Considérant que en cours de mandat, les élus intégrant le conseil municipal (suivants de liste, candidats supplémentaires et élus issus d'élections partielles) prennent rang en toute fin du tableau de l'ensemble des conseillers municipaux ;

Considérant que le tableau prévu à l'article L 2121-1 du CGCT est transmis au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints ;

Considérant que le tableau des conseillers municipaux indique les noms, prénoms et âges des conseillers, la date et le lieu de leur élection ;

Résultats du vote :

Pour : 15

Contre : 0

Absention : 0

Délibération adoptée

Considérant l'effectif légal du conseil municipal de 15 membres,

Il est proposé d'arrêter le tableau du conseil municipal de la manière suivante :

| | Fonction | Nom | Prénom | Date de naissance | Date de l'élection |
|----|---------------------------|-------------|-----------|-------------------|--------------------|
| 1 | Maire | GANDREY | Carine | 24/06/1980 | 22/03/2026 |
| 2 | 1 ^{ère} Adjointe | GOURBEYRE | Auriane | 03/09/1992 | 22/03/2026 |
| 3 | 2 ^{ème} Adjoint | JAY | Daniel | 15/11/1969 | 22/03/2026 |
| 4 | 3 ^{ème} Adjointe | DEMEURE | Aurélie | 14/02/1976 | 22/03/2026 |
| 5 | 4 ^{ème} Adjoint | JAY | Yannick | 29/06/1985 | 22/03/2026 |
| 6 | Conseiller municipal | PEYRESSATRE | Régis | 26/02/1970 | 15/03/2026 |
| 7 | Conseiller municipal | DUCHÉZ | Jacques | 29/03/1970 | 15/03/2026 |
| 8 | Conseiller municipal | DUCLOS | David | 24/01/1971 | 15/03/2026 |
| 9 | Conseillère municipale | LUQUET | Sophie | 06/12/1972 | 15/03/2026 |
| 10 | Conseillère municipale | GRIOT | Stéphanie | 05/09/1974 | 15/03/2026 |
| 11 | Conseiller municipal | LAVEILLE | Nicolas | 21/02/1975 | 15/03/2026 |
| 12 | Conseiller municipal | MANICINI | Damien | 04/10/1981 | 15/03/2026 |
| 13 | Conseillère municipale | BADEL | Sylvie | 25/07/1983 | 15/03/2026 |
| 14 | Conseillère municipale | LOMBARDIE | Marion | 21/11/1983 | 15/03/2026 |
| 15 | Conseillère municipale | DEVILLE | Mélodie | 12/08/2001 | 15/03/2026 |

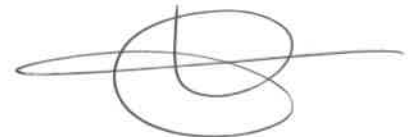
Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le tableau du conseil municipal ainsi que décrit dans cette délibération.

Fait et délibéré

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, GANDREY Carine





Commune d'**Ecotay l'Olme**

République Française
Conseil Municipal d'Ecotay l'Olme
Mairie - 42600 Ecotay l'Olme (Loire)
tél 04.77.58.59.69 - accueil@ecotaylolme.fr

**Nombre de membres
en exercice** : 15
Présents : 14
Votants:14
Convocation le :
17/03/2026

Séance du dimanche 22 mars 2026

Le vingt-deux mars deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de JAY Daniel, doyen d'âge.

Sont présents : GANDREY Carine, GOURBEYRE Auriane, JAY Daniel, DEMEURE Aurélie, JAY Yannick, PEYRESSATRE Régis, DUCHEZ Jacques, DUCLOS David, GRIOT Stéphanie, LAVEILLE Nicolas, MANCINI Damien, BADEL Sylvie, LOMBARDIE Marion, DEVILLE Mélodie

Représentés : LUQUET Sophie représentée par GOURBEYRE Auriane

Absents et Excuses :

Secrétaire de séance : GOURBEYRE Auriane

**Objet de la
délibération** :

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL
EN VUE DE L'ELECTION
DU MAIRE
DE_007_2026**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7 ;
Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;
Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Carine GANDREY fait acte de candidature.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Résultats du vote :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 1

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 14

Délibération : adoptée

Ont obtenu :

– Mme Carine GANDREY : 14 (quatorze) voix

Après avoir voté, le conseil municipal :

• **PROCLAME Madame Carine GANDREY maire de la commune**

Fait et délibéré

Pour extrait certifié conforme,

Le doyen d'âge, JAY Daniel